Compte rendu de la séance
du 1er décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Widehem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEQUIEN, Maire, en suite d'une convocation en date 25/11/2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Etaient Présents les conseillers municipaux en exercice excepté SALOMON Alain
Jeanine DELRUE est élue secrétaire.

1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 est approuvé des présents et représentés.

2 – DELIBERATION POUR LE CHOIX de L'ENTREPRISE QUI DEVRA EFFECTUER l'ECLUSE SUR LA RUE PASTEUR

Les entreprises de TP LE FRANCOIS et COLAS ont répondu à nos demandes de devis, d'autres se sont manifestées tardivement ou pas du tout.
Les montants des travaux ont été déterminants dans le choix du Conseil municipal
COLAS : 10 967 € H.T.
LEFRANCOIS : 9 791 €

De plus, l'entreprise LEFRANCOIS avait proposé de poser une écluse provisoire afin d'évaluer l'efficacité du dispositif. Cette initiative a été appréciée par le Conseil ainsi que les riverains de la rue Pasteur qui se sont exprimés favorablement sur la page FB de la Commune.

L'entreprise LEFRANCOIS a été choisie à l'unanimité des membres du Conseil.

2 – DELIBERATION POUR LE CHOIX de L'ENTREPRISE QUI DEVRA EFFECTUER lA REFECTION DE LA PLACE DE LA VICTOIRE.

Les entreprises de TP LE FRANCOIS et COLAS ont répondu à nos demandes de devis, d'autres se sont manifestées tardivement ou pas du tout.

COLAS : 49 910 €
LEFRANCOIS : 59 808 €

Le Conseiller **Jean François Cateau** a rédigé une analyse pertinente des différents devis. Cette analyse fut présentée, étudiée.
Les libellés et montants des travaux ont été examinés par l'Assemblée.

Le devis de la société LEFRANCOIS est très détaillé. Toutes les opérations sont mentionnées et pourront être contestées si elles ne sont pas effectuées.

Le devis de la société COLAS, inférieur, manque de précision quant aux matériaux proposés, aux surfaces à restaurer, aux taches proposées.
Il s'agit de la place centrale du village, ou se situent l'église, la salle des fêtes, le jardin public, le chartil, elle mérite une attention particulière.

Les derniers travaux effectués par la société COLAS sur les voiries communales n'ont pas donné entière satisfaction. (rues de la Croix Norbert et de Dannes)

Pour ces raisons, bien que supérieur, le devis de la Société LEFRANCOIS a été choisi par la totalité des membres du Conseil municipal.

3– DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU RAPPORT D LA CLECT

La CA2BM nous demande d'approuver le rapport de la **Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées .** (transport scolaire, eau, assainissement, déchets Taxes et impôts, etc...) Transfert de compétences pris par l'Agglo qui est utilisé , entre autres, pour le calcul de l'attribution de compensation

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport

4 – DELIBERATION POUR SIGNER LA CONVENTION CAF de la CA2BM.

Convention pluriannuelle renouvelable tous les 5 ans, partagée avec le Conseil Départemental, la MSA , échue au 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Questions diverses

Un talus a été créé rue de Dannes/ Neufchatel par un propriétaire. Celui -ci en a exposé les raisons et a proposé d'aplanir cet ouvrage ultérieurement.

Intervention de **Marie-Noëlle Anquez,** conseillère municipale
Quels sont les propositions pour assainir la chaussée de la rue de Dannes, inondée et boueuse dès qu'il pleut ?
Le maire fait remarquer que ce problème est récurent, il est évoqué depuis de nombreuses années. Il rappelle l'historique des différents projets et la configuration particulière de la voirie.
C'est une rue encaissée qui reçoit les ruissellements de plusieurs origines. L'eau stagne et ne s'échappe que difficilement dans la pâture mitoyenne. La chaussée n'est plus étanche, elle se fissure, des cavités se forment.
En, 2015, un projet de bassin de rétention allait être mis en œuvre avec l'aide de la Communauté de Communes Terres et mer d'Opale dans l'extrémité inexploitée d'une parcelle. Le propriétaire avait refusé la vente. Le contexte, aujourd'hui différent, ne permet plus d'envisager cette solution même si le propriétaire a changé d'avis.
Plantations d'arbres pour ralentir l'écoulement des eaux, étude de la société ARTELIA en 2014, relèvement de la chaussée, pose d'une canalisation, création d'un bassin en amont, ... les propositions et les idées sont régulièrement exposées mais aucune paraît solide et vraiment efficace.
Les choix de la CA2BM, désormais compétente en la matière, ne répondent plus à ces problématiques très locales.

Intervention de **Serge Lhotellier**, conseiller municipal
Il s'interroge sur la dégradation et l'encombrement exponentielles de l'espace AFR situé devant la cabane de chasse, chemin du bois.
Divers détritus et gravats sont régulièrement déposés. La présence d'un tas de ferraille demeure depuis des années.

Le maire a déjà évoqué cette situation lors du dernier Conseil. Ce sujet a fait l'objet d'un débat assez fougueux et.. stérile.
Le maire fait remarquer que cette espace appartient à l'AFR et, tant de Président, il ne pourrait intervenir qu'avec l'accord de ses membres. Il se trouve que ce sujet tendancieux ne fait pas l'unanimité et que les décisions qui seraient prises pourraient embarrasser certains et compromettre leurs relations .
Ceci dit, le maire s'engage,à nouveau à mettre ce problème à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'AFR en doutant de pouvoir garantir une conclusion satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures